



Succession, contester un testament

Par **kysyly**, le **03/11/2012 à 14:09**

Bonjour,

Mes soeurs ont pris un avocat pour contester le testament de ma mère, disant que ma mère n'avait pas toute sa tête selon les dires de l'avocat document médicaux à l'appui au moment du testament. Est-ce qu'elles ont le droit et comment puis-je me défendre surtout prouver que ma mère avait toute sa tête à ce moment là? Ma mère m'a légué un appartement à 200000 Euros, mes soeurs ont 2 appartements plus un terrain, par rapport à la loi elles me doivent 36000€ à 2 soit 18000€ chacune l'avocat me demande de renoncer aux 36000€ en échange de l'abandon des poursuites pour le testament. Quel peut-être mon recours dans ces cas là, sachant que je ne peux prendre un avocat même avec l'aide juridictionnel et elles sont 2 contre moi merci

Par **pat76**, le **03/11/2012 à 14:35**

Bonjour

Quel est le motif de la contestation?

Par **kysyly**, le **03/11/2012 à 15:06**

ma mère m'a laissé un appartement à 200000 euros, c'est un legs fait à la main et enregistré chez notaire avant son décès, mes soeurs ont 2 appartements et 1 terrain. seulement elles me doivent 36000 euros en plus du legs (soulte) donc si j'accepte de refuser cet argent elles sont

d'accord pour me laisser le lègue en cotre partie et abandonner les poursuites,
merci pour vos réponses